



LA COOPERATION TRANSNATIONALE LEADER,

Comité de Pilotage du 11 juin 2009



LA COOPERATION LEADER:

- **POURQUOI COOPERER?**
- **AVEC QUI COOPERER?**
- **QUELLES ACTIONS?**
- **COMMENT COOPERER?**
- **EXEMPLES DE PROJETS**

LES PREMIERS PAS VERS UN PROJET DE COOPERATION



I. POURQUOI COOPERER? (1/3)



► PROLONGER ET RENFORCER LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

- Pérenniser les actions existantes
- Echanger et identifier de nouvelles réponses aux enjeux du territoire
- Observer des expériences extérieures
- Sortir du contexte local habituel pour trouver de nouvelles idées

► ACCROITRE LA VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES

- Réaliser des économies d'échelle
- Générer une masse critique pour se positionner sur un nouveau marché
- Tester l'exportabilité des certains produits locaux et structurer de nouvelles filières de production
- Relancer des produits et des savoirs faire



TESTER L'EXPORTABILITE DE CERTAINS PRODUITS LOCAUX



I. POURQUOI COOPERER? (2/3)



► RENFORCER LA COHESION L'IDENTITE ET L'IMAGE DU PAYS



- Mobiliser les différents acteurs locaux
- Susciter de nouveaux partenariats locaux
- Communiquer en interne et en externe sur la coopération
- Valoriser le patrimoine du Pays

► RENCONTRER/ DECOUVRIR ET AGIR AUTREMENT

- Elargir la façon de penser et d'agir au-delà des limites du territoire
- Se confronter à d'autres points de vue et renouveler la perception du territoire
- Susciter des synergies
- Favoriser la diffusion des pratiques et valoriser les complémentarités



I. POURQUOI COOPERER? (3/3)



► DEVELOPPER L'OUVERTURE ET LA CONSCIENCE EUROPEENNE DU TERRITOIRE

- Sensibiliser les habitants sur leur appartenance à l'Union Européenne par l'échange d'actions concrètes
- Prendre conscience du positionnement et de la situation du Pays au sein de l'Union européenne
- Contribuer à la construction de l'Union Européenne

DEVELOPPER LA CONSCIENCE EUROPEENNE DE VOTRE TERRITOIRE RURAL

Et le matin, il chante l'hymne à la Joie!



► PROFITER DU SOUTIEN DE LEADER

- Bénéficier des moyens financiers réservés aux projets de coopération
- Bénéficier de l'appui technique proposé par le réseau LEADER



II. AVEC QUI COOPERER? (1/2)



Un territoire leader peut s'engager dans une coopération avec un autre territoire européen ou méditerranéen bénéficiaire de LEADER

Il doit être organisé selon l'approche LEADER et répondre au critères suivants:

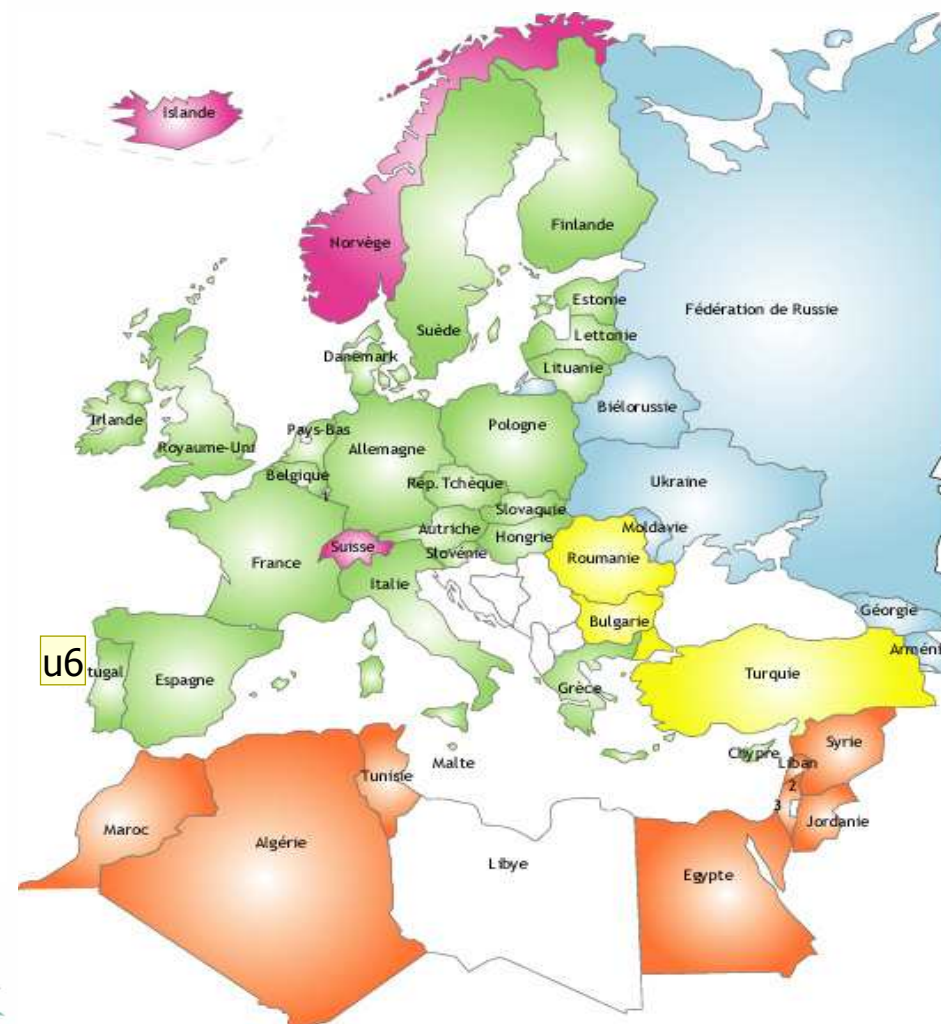
- ▶ Avoir un caractère rural
- ▶ Présenter une cohésion territoriale, une mobilisation et une participation d'acteurs publics et privés à un projet concernant l'ensemble du territoire
- ▶ Avoir une stratégie de développement intégré et pluriannuelle



II. AVEC QUI COOPERER? (2/2)



- ▶ GAL LEADER d'un État membre
- ▶ territoires d'État(s) membres organisés suivant l'approche LEADER
- ▶ territoires des pays membres de l'Espace Économique Européen
- ▶ territoires de la Suisse
- ▶ territoires organisés selon l'approche LEADER situés dans un plusieurs pays signataires d'accords avec l'UE (aide pré-adhésion ou politique de voisinage)



- Pays de l'Union européenne
 - Pays hors UE de l'espace économique européen et Suisse
 - Pays PHARE
 - Pays MEDA
 - Pays TACIS
1. Luxembourg
2. Israël
3. Territoires palestiniens

Diapositive 7

u6

UE 27+ Norvège+Islande+Liechtenstein
utilisateur; 11/05/2009

III. QUELLES ACTIONS? (1/2)



Mettre en place une action commune est indispensable à l'éligibilité

L'action commune s'inscrit dans :



- La stratégie de développement de chaque territoire partenaire
- Un projet décliné sur chaque territoire partenaire





III. QUELLES ACTIONS (2/2)

ACTIONS POSSIBLES:

▶ **Rencontres, formations et échanges**

Journée de sensibilisation grand public, séminaire, conférence...

▶ **Documents stratégiques communs et méthodologie**

Etude commune de faisabilité...

▶ **Outils de communication**

Mise en place de brochure commerciale, site Internet...

▶ **Création d'événements, création d'un produit commun**

Édition de guide commun...

▶ **Expérience commune**

Expérimentation sur chaque territoire- analyses et conclusions communes...

▶ **Acquisition commune de technologies**

Création de supports mobiles de découverte des territoires...



IV. COMMENT COOPERER? (1/3)



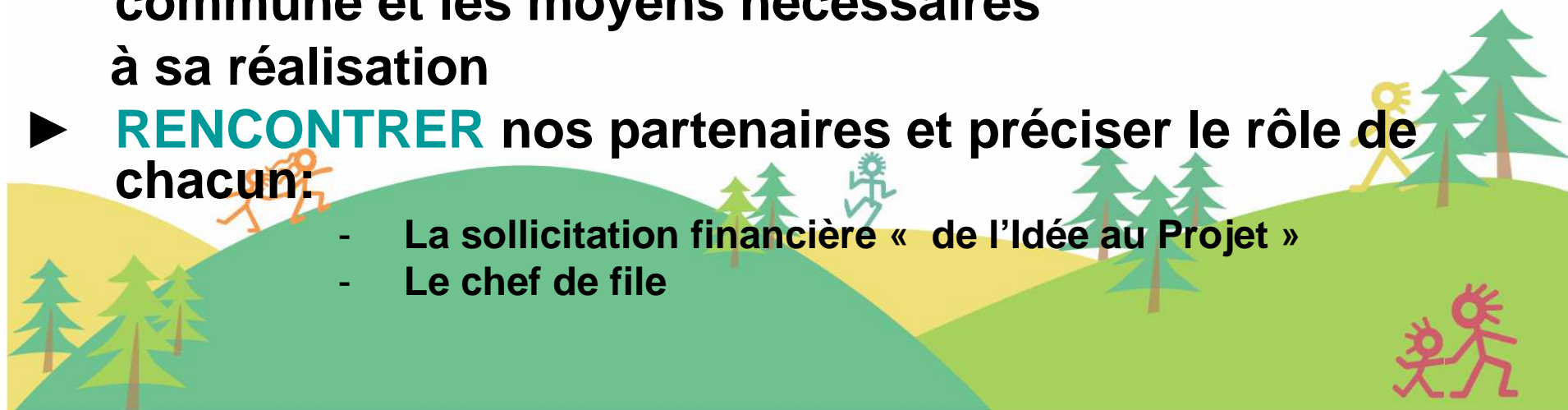
MARCHE A SUIVRE:

- ▶ **MOBILISER** et associer des personnes intéressées sur le territoire
- ▶ **ETUDIER** les différentes pistes possibles
- ▶ **CHERCHER** un ou plusieurs territoires partenaires

-
- ▶ Définir le projet avec ses partenaires: **DÉFINIR** l'action commune et les moyens nécessaires à sa réalisation

- ▶ **RENCONTRER** nos partenaires et préciser le rôle de chacun:

- La sollicitation financière « de l'Idée au Projet »
- Le chef de file



IV. COMMENT COOPERER? (3/3)



CONCRETISER LE PROJET

- ▶ **FIXER** un calendrier de mise en œuvre
- ▶ **ETABLIR** un budget
le budget et les financements sont propres à chaque territoire
- ▶ **TROUVER** des cofinancements auprès de la Région, du Département...
- ▶ **MONTER** le dossier de demande de subvention Leader



Mettre en œuvre et piloter l'action de coopération



V. EXEMPLES DE PROJETS (1/2)



FORMATION/ACTION AU TOURISME RURAL POUR LES DECIDEURS ET TECHNICIENS LOCAUX: GAL Bocage Bourbonnais l'Authentique GAL Val de Sioule Forterre , Judet de Cluj (Roumanie)

transfert de savoir-faire de méthodologie , analyse des pratiques de
développement du tourisme rural modélisation d'un guide
méthodologique,renforcement de la francophonie

Formation/actions

- approfondissement du diagnostic réalisé en phase préalable
- mise en place de l'outil « Passeport »

Promotion/ communication

- mise en place d'outils de promotion
- action et veille commerciale
- diffusion des résultats de la coopération et promotion des territoires partenaires.



V. EXEMPLES DE PROJETS (2/2)



MARKETING AUTOUR DES PRODUITS DEDIES A LA RANDONNEE

GAL Millevaches /Kainuun naisyrittäjiys Leader ry (Finlande)

« Elaborer un modèle marketing applicable aux deux territoires visant à augmenter la fréquentation touristique autour de la randonnée itinérante par la mise en place de produits portant sur une multi activité commune aux deux territoires et sur une mono activité spécifique à chaque territoire ».

Promotion des destinations /Commercialisation de produits communs

Actions communes:

- réalisation d'un film reportage diffusé sur les chaînes TV des deux pays, mise en place d'un site Internet, participation à des salons loisirs de pleine nature dans les deux pays
- Elaboration d'une brochure commerciale trilingue, mise en marché auprès de professionnels du tourisme des deux pays et auprès des populations russes frontalières à la Finlande

Actions locales :

élaboration de produits spécifiques à chaque territoire

